



DOCUMENT DE PROJET

[Cameroun]

Intitulé du projet: « Appui à la Résilience Économique »

Numéro du projet:

Partenaires de réalisation¹: MINEPAT, MINEFOP, MINFI, MINCOMMERCE

Date de démarrage: Date d'achèvement:

Date de réunion du LPAC: 26/07/2018

Description succincte

Au cours de ces dernières années, la croissance économique s'est nettement améliorée. Toutefois, cette croissance n'a pas permis d'influer de manière significative l'évolution des conditions de vie des ménages. La pauvreté, le sous-emploi, la persistance des inégalités et l'exclusion économique des plus vulnérables sont parmi les défis majeurs auxquels le pays fait face. Le Projet d'Appui à la Résilience Economique (PAREC) dénommé « Résilience Economique » qui se fonde sur les acquis du Sous- Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base phase II a pour but de contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités à travers l'amélioration de l'accès des populations vulnérables en particulier les jeunes et les femmes aux opportunités d'emplois en vue de renforcer leur résilience économique. Pour atteindre cet objectif, le projet envisage de : (i) créer des conditions favorables à l'employabilité des jeunes et des femmes à travers le développement de mécanismes visant à promouvoir l'entrepreneuriat local ; (ii) promouvoir l'inclusion et la diversification de l'économie locale à travers la valorisation des produits locaux et la mise en marché ;(iii) promouvoir l'inclusion financière à travers l'appui aux institutions financières locales à fournir des produits et services financiers adaptés aux besoins des jeunes et des femmes ; (iv) renforcer les capacités des institutions locales à prévenir et gérer les chocs affectant l'offre et la demande des produits de consommation de masse dans les zones d'intervention.




La mise en œuvre du présent projet dont la couverture géographique se veut nationale, s'étend prioritairement sur quatre Régions (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est). Elle fera intervenir à la fois des actions aux niveaux stratégique et local. Les actions stratégiques viseront notamment à mettre les institutions concernées au cœur des interventions du projet de manière à inscrire ses effets dans la durée et assurer le passage à l'échelle. Les actions du niveau local quant à elles cibleront une meilleure prise en compte des besoins des bénéficiaires ainsi que leur participation dans tout le processus de mise en œuvre. Les aspects transversaux tels que le genre et la communication seront également pris en compte. Un système de suivi-évaluation sera développé et mis en œuvre.

Par ailleurs, ce projet sera exécuté sous forme d'initiatives de développement à la base en appui au processus de décentralisation en cours. De ce fait, le caractère transversal des thématiques abordées (lutte contre la pauvreté, emploi, inclusion économique et financière, résilience face aux chocs de l'offre et de la demande de produits de consommation de masse) oblige qu'un large éventail de partenaires tant au sein du SNU qu'en dehors intervienne en synergie aux côtés du Gouvernement afin d'obtenir les résultats escomptés dans les délais prévus.

¹ Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être compris également comme « *Partenaire de mise en œuvre* » ou « *Partenaire d'exécution* ».

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) : Effet UNDAF 1 : D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décentes et sont davantage économiquement autonomes Effet UNDAF 2 : D'ici 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) dans les zones d'intervention cibles, sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économique Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre² : Produit 1 : Des mécanismes appropriés favorisant l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques mis en place et opérationnels (Gen 2) Produit 2 : L'inclusion économique est diversifiée et soutenue par la valorisation des produits locaux destinés au marché (Gen 2) Produit 3 : Les Institutions financières locales capables de fournir des produits/services financiers adaptés aux besoins des jeunes, et femmes et des populations rurales dans les zones d'intervention (Gen 2) Produit 4 : Les Institutions locales mieux outillées pour prévenir et gérer les chocs qui affectent l'offre et la demande des produits de consommation de masse (Gen 1) Arrangements de Gestion : HACT	Total des ressources nécessaires :	4 438 800 USD		
	Total des ressources allouées :			
		TRAC PNUD :	500 000 USD	
		MINEPAT :	250 000 USD	
		MINEFOP :	200 000 USD	
		MINFI :	350 000 USD	
		MINCOMMERCE :	200 000 USD	
	À financer :	2 938 800 USD		

Approuvé par (signatures) :

Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
SE. MONSIEUR ALAMINE OUSMANE MEY	MADAME ALLEGRA MARIA DEL PILAR BAIOCHI
	 
Date : 11 SEPT 2018	Date : 20 SEPT 2018

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

1. Malgré les performances économiques enregistrées au cours de ces dernières années, la pauvreté continue d'être le problème de développement central contre lequel le Cameroun fait toujours face. Même si entre 2001 et 2014, l'incidence de la pauvreté a connu une légère baisse, passant de 39,9% en 2007 à 37,5% en 2014, ses tendances notamment en milieu rural demeurent préoccupantes. En effet, avec 60% de la population totale, le milieu rural concentre 90% des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté selon la quatrième Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM 4). Au vu de cette situation, il est évident que les efforts de lutte contre la pauvreté devraient être orientés davantage vers les zones rurales. Toujours selon cette enquête, la pauvreté revêt une forte dimension régionale et affecte sévèrement quatre Régions. L'Extrême-Nord présente les indicateurs de pauvreté les plus inquiétants avec un taux de 74,3%, suivi respectivement des Régions du Nord avec 67,9%, du Nord-Ouest avec 55,3% et de l'Adamaoua avec 47,1%.

2. L'un des facteurs explicatifs du faible recul de la pauvreté réside dans le fait que le marché de l'emploi au Cameroun est caractérisé par un taux de sous-emploi global très élevé notamment chez les jeunes (15-35 ans). En effet, d'après ECAM 4, le sous-emploi touche 77,6% de la population active et la majorité d'actifs constitués de jeunes et de femmes exerce dans le secteur informel (taux d'informalité estimé à 90,5%). Bien que représentant 50,6% de la population et participant pour près de 40 % à l'activité économique du pays, les femmes constituent un groupe très vulnérable du fait de leur faible accès aux ressources financières et aux moyens de production. Parmi les causes sous-jacentes du sous-emploi des jeunes et des femmes, on relève notamment la faible implication des institutions locales dans le processus d'insertion socioprofessionnelle, l'insuffisance des structures d'intermédiation et d'accompagnement à l'emploi, le faible plateau technique des structures de formation et d'encadrement des jeunes et la non maîtrise des opportunités socioéconomiques existantes favorisant l'insertion des jeunes.

3. En dehors du sous-emploi, l'autre déterminant majeur de la pauvreté est le faible niveau des revenus des ménages. En effet, toujours selon ECAM 4, si en 2007 il fallait allouer 83 000 FCFA en moyenne à chaque adulte pour le hisser au niveau du seuil de pauvreté, en 2014 cette somme s'élevait à 130 000 FCFA. Dans la mesure où la plupart des ménages tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exercice d'une activité économique, le potentiel économique des chaînes de valeur locales demeure encore sous-exploité. Cette situation fait perdre aux populations locales d'importantes possibilités d'exploiter les opportunités qui s'offrent à elles et d'en tirer profit pour améliorer leur revenu et partant leurs conditions de vie. Parmi les causes du faible niveau des revenus en milieu rural, on peut noter les inégalités hommes/femmes par rapport à la propriété foncière souvent défavorable aux femmes, la faible capacité d'exploitation des opportunités économiques locales et plus précisément les chaînes de valeur, l'insuffisance d'encadrement technique nécessaire pour transformer les exploitations familiales en de véritables micro-entreprises et le faible accès aux sources de financement.

4. La pauvreté est aussi étroitement liée aux difficultés d'accès aux produits et services financiers adéquats pour transformer les nombreuses opportunités économiques dans les chaînes de valeur agropastorales et artisanales en vue d'assurer l'inclusion économique. En effet, selon l'enquête FinScope Cameroun 2017 sur la demande des services financiers, 37% des personnes âgées de 15 ans et plus n'ont pas facilement accès ou n'utilisent pas des produits et/ou services financiers formels et/ou informels. De cette frange de la population, 41% sont des jeunes de 15-34 ans et 40% sont des femmes. L'exclusion financière est davantage un phénomène rural avec 50% de la population exclue du système financier formel et informel qu'urbain (24% d'exclus). Les Régions les plus touchées par le phénomène de l'exclusion financière sont parmi les plus pauvres, notamment le Nord (59% d'exclus), l'Extrême-Nord et l'Adamaoua (54% d'exclus) et l'Est (38% d'exclus). Parmi les causes sous-jacentes de l'exclusion financière, il y a notamment l'inadéquation entre l'offre et la

demande des produits et services financiers, la faible capacité des petits prestataires des services financiers pourtant très présents en milieu rural et le niveau de connaissance insuffisant des couches les plus vulnérables en matière d'analyse des services financiers offerts, des droits et obligations des clients des prestataires des services financiers.

5. En dehors des facteurs endogènes, la pauvreté est également entretenue par des facteurs exogènes négatifs. En effet, les crises sécuritaires dans les zones septentrionales et à l'Est ont entraîné un afflux de réfugiés nigériens et centrafricains dans l'Extrême-Nord, l'Est et de l'Adamaoua. Ajouté à cela, les catastrophes naturelles (inondations et sécheresse) observées davantage dans l'Extrême-Nord et le Nord, ont détruit des vies humaines, des cheptels et réserves alimentaires et ont paralysé l'économie des Régions concernées. Ces crises et désastres ont exposé les populations déjà affectées par la pauvreté monétaire à un accès limité aux opportunités d'emplois et aux effets des chocs économiques (pénuries, fluctuations des prix et baisse des revenus). Selon le Ministère du Commerce, la fermeture des principales voies d'accès à la frontière avec le Nigéria dans l'Extrême-Nord et la fuite des populations exposées à la présence des groupes armés ont eu des conséquences néfastes sur l'activité commerciale. Dans l'Extrême-Nord en particulier, le mil/sorgho, le maïs et le riz, principales céréales cultivées et consommées, génèrent un commerce important faisant intervenir de nombreux acteurs. La perturbation des circuits d'approvisionnement et le dysfonctionnement des marchés ont entraîné une forte variation de l'offre et la demande. On a ainsi observé une hausse de l'offre des céréales dans certains marchés, entraînant une forte baisse des prix. A titre d'illustration, entre 2015 et 2016, les prix du sac de mil/sorgho et du maïs ont baissé respectivement de 35% et 32% dans le département du Mayo Kani et de 10% dans le département du Logone et Chari, contribuant ainsi à la baisse des revenus des ménages vivant de ces produits. Parmi les causes des dysfonctionnements observés dans les circuits de commercialisation, il y a notamment la faible capacité des institutions nationales et locales à prévenir et à gérer les chocs économiques ainsi que l'inefficacité des mécanismes existants pour réguler l'approvisionnement des marchés locaux en produits de consommation de masse.

6. La persistance des problèmes énumérés ci-dessus affecte la vie des populations vulnérables des zones les plus touchées en accentuant la faim et la pauvreté, en fragilisant le socle de protection et de cohésion sociale avec pour conséquences l'exposition à l'exode rurale, à la délinquance, à l'immigration économique, à l'extrémisme violent et au recrutement dans des bandes armées qui menacent la paix et la sécurité des populations.

II. STRATÉGIE

7. Pour contribuer à infléchir durablement la situation de la pauvreté, le présent projet compte s'attaquer : (i) au sous-emploi chronique des jeunes et des femmes, (ii) à l'insuffisance des revenus des ménages les plus touchés, (iii) à l'exclusion financière des jeunes, des femmes et des populations rurales, et (iv) aux effets des chocs économiques qui sont à l'origine des pénuries, fluctuations des prix et baisse des revenus de populations des zones concernées. A cet effet, à travers ce projet, le Gouvernement et le PNUD envisagent les options suivantes: (i) développer davantage l'employabilité des jeunes et des femmes à travers une approche normative et générale permettant de créer des conditions favorables à la formation professionnelle et à l'insertion socioéconomique dans les zones cibles, (ii) promouvoir l'exploitation des opportunités économiques locales à travers le développement des chaînes de valeur autour desquelles s'activent quotidiennement les jeunes, les femmes et les populations vulnérables pour tirer l'essentiel de leurs revenus, (iii) promouvoir davantage l'accès et l'utilisation des produits et services financiers adaptés de manière inclusive pour permettre que les couches de populations financièrement exclues puissent être en mesure de financer des activités génératrices de revenus, (iv) développer les capacités institutionnelles nationales et locales de prévention et gestion des chocs qui affectent

négalement l'offre et de la demande des produits de consommation masse dans les marchés locaux des zones concernées.

8. Le choix des options ci-dessus est motivé par : (i) l'existence d'acquis, notamment ceux du SPRPB-II qui a permis de mettre en place des dispositifs de promotion d'emplois des jeunes dans les communes (les CEOCA), de structurer les organisations de producteurs à la base autour des filières porteuses, de mettre en place un mécanisme innovant de financement inclusif (le revolving fund) à l'intention des petits producteurs et de développer des cadres de concertation au niveau local avec plusieurs partenaires, (ii) la prise en compte de l'Évaluation des Résultats des Activités de Développement (ERAD) réalisée par le Bureau Indépendant d'évaluation du PNUD et l'évaluation de fin de phase du SPRPB II qui ont émis un certain nombre de recommandations parmi lesquelles : l'institutionnalisation et l'extension du modèle des CEOCA, le renforcement des mécanismes de soutien de l'économie locale et celui de l'inclusion financière pour un accès accru et équitable des plus vulnérables, (iii) la volonté du Gouvernement de consolider les acquis de certaines initiatives engagées au cours du cycle de coopération précédent avec le PNUD en vue de mieux les rentabiliser. Il s'agit notamment de la mise à l'échelle de l'expérience des CEOCA, de la gestion du solde reconstitué du mécanisme de revolving fund et du développement d'un système d'alerte, d'information et de régulation des principaux produits de consommation de masse dans le prolongement de l'appui en équipements de certains services déconcentrés du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE) initié en 2016, (iv) la disponibilité des compétences au sein du PNUD et de ses partenaires dont notamment le BIT, l'UNCDF, le FIDA, l'AFD, le PAM et la FAO pour traiter de la problématique de développement décrite ci-dessus.

9. Pour développer davantage l'employabilité des jeunes et des femmes, le projet créera des conditions pour renforcer les capacités d'employabilité en milieu rural. Il s'agira de (i) contribuer à la mise en place de mécanismes appropriés favorisant l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques. A ce titre, le choix sera porté sur la mise en place des Bureaux d'Emplois Municipaux à partir des acquis du CEOCA. Parallèlement, il sera question de (ii) renforcer le plateau technique des structures d'encadrement des jeunes et des femmes au niveau communal (SAR/SM, CMPJ, CPFF) afin de leur permettre d'offrir des formations correspondant aux opportunités d'emplois au niveau local. Par ailleurs, en vue de faciliter l'insertion socio-économique et la création d'emplois, il est prévu (iii) un accompagnement ciblé des jeunes et des femmes, axé sur la prise en compte des besoins identifiés dans les plans communaux d'insertion professionnelle des jeunes (PCIPJ). Cet accompagnement sera sous-tendu par des formations à la carte et un coaching personnalisé à la création d'activités génératrices de revenus ou des micro-entreprises en vue de l'éclosion d'entreprises au sens de la Loi N° 2010/001 du 13 Avril 2010 portant promotion des PME au Cameroun et la facilitation au regroupement de ces PME par secteur, branche ou filière sur une base territoriale.

10. Afin de promouvoir l'exploitation des opportunités économiques locales en vue d'améliorer les revenus des populations pauvres en milieu rural, le présent projet s'attèlera à favoriser l'inclusion économique à travers l'exploitation du potentiel des chaînes de valeur locales. En effet, celles-ci constituent non seulement une source importante de génération des revenus et de création d'emplois mais également un moyen de diversifier ces revenus et d'inclure les couches défavorisées dans l'économie locale. A cet égard, les interventions suivantes seront réalisées : (i) l'identification des opportunités d'affaires autour des chaînes de valeur locales des produits de niche à partir de l'approche tirée par la demande du marché, (ii) la structuration des groupes concernés autour des filières prioritaires en vue de leur permettre de satisfaire aux exigences du marché et développer des partenariats commerciaux avec les acteurs du secteur privé en vue d'organiser les circuits de distribution; (iii) l'accompagnement des groupes structurés autour des chaînes de valeurs identifiées en vue du renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des groupes concernés dans les filières prioritaires.

11. Pour promouvoir davantage l'accès et l'utilisation des produits et services financiers adaptés et favoriser ainsi l'inclusion financière afin de permettre aux couches des populations financièrement exclues d'être en mesure de financer des activités génératrices de revenus, le projet mènera des actions afin de : (i) contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) à travers le renforcement de la coordination des interventions et des appuis des PTF en vue d'aborder les problèmes de financement inclusif du monde rural par des approches concertées, coordonnées et synergiques, (ii) renforcer les capacités financières des Établissements de Micro Finance (EMFs) de manière à couvrir les besoins en crédit des Jeunes et Femmes, (iii) renforcer les capacités techniques des EMFs à offrir des produits et services financiers de qualité y compris dans le domaine de la finance digitale, et (iv) promouvoir l'accès des Jeunes et de Femmes aux produits et services financiers adaptés à leurs besoins à travers l'éducation financière.

12. Enfin, pour développer les capacités institutionnelles nationales et locales de prévention et gestion des chocs qui affectent négativement l'offre et de la demande des produits de consommation masse dans les marchés locaux, il convient de relever tout d'abord que les chocs qui perturbent l'activité économique dans le commerce de ces produits affectent à la fois l'offre (producteurs) et la demande (commerçants, consommateurs). A travers ses interventions, le projet compte appuyer en amont les institutions nationales par la mise en place d'un système d'information de gestion des flux du marché des denrées alimentaires prioritaires. Ce système sera intégré au système de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS) développé par le MINADER, le PAM et la FAO en même temps qu'il fera le lien avec les systèmes d'informations existants. Parallèlement, pour assurer une bonne régulation des cours des produits sur le marché, la gestion des flux devra reposer sur un bon dispositif d'approvisionnement qui part du producteur au commerçant et qui s'appuie sur des infrastructures de stockage et un bon système de transport. Pour ce faire, le projet contribuera à mettre en place en aval dans les zones d'intervention, un mécanisme communautaire de régulation dont la fonction principale sera de gérer les pénuries saisonnières des produits sur les marchés à travers le renforcement des capacités de tous les acteurs de la chaîne et la mise en place des plateformes de travail regroupant tous les intervenants au niveau local.

13. La mise en œuvre de toutes ces interventions ne sera possible que si des partenariats et des cadres de concertation sont développés entre différents acteurs notamment entre les ministères concernés, les communes, les représentants des groupes bénéficiaires et les partenaires au développement. En outre, les changements transformatifs espérés ne pourraient s'opérer que si : (i) la faisabilité des options choisies est garantie, (ii) l'adhésion des bénéficiaires est assurée, (iii) les modalités d'obtention des changements souhaités sont clairement définis et compris par les partenaires de réalisation et si ces derniers disposent des capacités suffisantes pour s'approprier rapidement des procédures techniques, administratives et financières régissant le fonctionnement du projet, (iv) il existe une réelle volonté de mobiliser les ressources financières conséquentes pour la mise en œuvre du projet. Cependant, il y a lieu également de tenir compte du contexte socio-économique très incertain au regard des différentes crises encore latentes, des échéances électorales de 2018 et 2019 et des conséquences de la chute des matières premières qui pourraient à terme limiter les moyens d'action du Gouvernement au regard de ses nombreux engagements infrastructurels et sécuritaires.

14. Bien que le phénomène de la pauvreté ait pour principal déterminant le déficit en infrastructures socio-économiques de base (écoles, hôpitaux/dispensaires, routes, électricité, infrastructures marchandes, etc.) capables de développer le capital humain susceptible de transformer le potentiel naturel existant, plusieurs initiatives du Gouvernement sont en cours dans ce domaine et bénéficient d'un appui conséquent des partenaires techniques et financiers dont Banque mondiale avec le PNDP et le PIDMA, l'AFD toujours avec le PNDP et la BAD avec le PCA-CVA. Le présent projet qui se veut complémentaire à toutes ces initiatives, entend développer des synergies d'action pour renforcer la lutte contre la pauvreté à la base non pas à travers la mise en place d'infrastructures socio-économiques, mais plutôt à travers la mise œuvre d'approches permettant aux groupes cibles concernés d'être plus résilients sur le plan économique.

15. Dans un contexte caractérisé par la coexistence de plusieurs initiatives de même nature, l'approche préconisée sera d'effectuer un meilleur ciblage géographique des interventions de manière à éviter les doublons et les chevauchements. Le présent projet sera mis en œuvre à la fois sous forme d'initiatives de développement de l'économie locale avec pour point d'ancrage le niveau communal d'une part et de renforcement des capacités institutionnelles à travers l'intégration dans les stratégies et politiques sectorielles des outils et modèles développés au niveau local afin de garantir la répliquabilité sur l'ensemble du territoire national d'autre part.

16. Le projet s'inscrit en droite ligne des priorités du DSCE et soutient ainsi la promotion de l'emploi décent en vue de parvenir à une croissance économique forte, durable et inclusive. Il contribuera également à l'obtention l'effet UNDAF 1 : d'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents et sont davantage économiquement autonomes et de l'effet UNDAF 2 : d'ici 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) dans les zones d'intervention cibles, sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques. Dans cette perspective, le projet initiera des interventions visant notamment à réduire le sous-emploi par le développement de l'auto-emploi avec un accent sur la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes et à atténuer les contraintes inhérentes à l'accès au crédit. Il contribuera en outre à la stabilisation des flux d'approvisionnement des marchés des principales denrées de base (mil, sorgho, oignon, riz, manioc, ovins, caprins) en vue de maintenir les prix à leur niveau de référence en 2012.

17. A la lumière du Document de Stratégie pour le Croissance et l'Emploi (DSCE) du gouvernement pour la période 2010 – 2020, de l'UNDAF 2018-2020, du Document du Programme Pays du PNUD 2018-2020 et de l'analyse causale déclinée ci-dessus, le présent projet a pour objectif global de contribuer à réduire la pauvreté, les inégalités et l'exclusion dans les zones d'intervention à travers l'amélioration de l'accès des populations vulnérables en particulier les jeunes, les femmes et les ruraux aux opportunités d'emplois en vue du renforcement de leur résilience économique.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

18. Pour atteindre cet objectif, ce projet sera mis en œuvre en conformité avec les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR).

3.1- Résultats escomptés

19. Le résultat final escompté par le projet est que : ***d'ici à 2020, les jeunes, les femmes et les populations à risque ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois et sont davantage économiquement résilients.***

20. Pour atteindre ce résultat, les interventions du projet seront structurées autour de 04 produits :

- **Produit 1** : Des mécanismes appropriés favorisant l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques mis en place et opérationnels
- **Produit 2** : L'inclusion et la diversification économique soutenues par la valorisation des produits locaux mis en marché
- **Produit 3** : Les institutions financières locales capables de fournir des produits et services financiers adaptés aux besoins des jeunes, des femmes et des populations rurales dans les zones d'intervention
- **Produit 4** : Les institutions locales capables de prévenir et gérer les chocs économiques affectant l'offre et la demande des principaux produits de consommation de masse.

21. **Produit 1 : Des mécanismes appropriés favorisant l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques mis en place et opérationnels.**

Ce produit vise le renforcement structurel et opérationnel des dispositifs dédiés à la promotion de l'emploi au niveau local.

22. Activité 1.1: Capitaliser les acquis pour la mise en place des Bureaux d'Emplois Municipaux.

Sous-activité 1.1.1 Evaluer les capacités et le fonctionnement des CEOCA .

Il s'agira de mener une évaluation qui portera sur l'analyse des capacités techniques, financières, matérielles, infrastructurelles et humaines des CEOCA. Cette évaluation portera également sur l'accomplissement des missions dévolues à ces structures et l'atteinte des objectifs qui leur avaient été assignés. Elle sera effectuée dans chaque CEOCA par une équipe constituée des représentants de toutes les parties prenantes.

Sous-activité 1.1.2 Organiser un atelier national de restitution et de définition du cadre normatif.

Au terme des évaluations des capacités et du fonctionnement des CEOCA, un atelier national sera organisé à l'effet de restituer les conclusions desdites évaluations. Il sera question de définir les grandes orientations en vue de l'élaboration du cadre normatif devant permettre la mutation des CEOCA en BEM.

23. Activité 1.2 Mettre en place des Bureaux d'Emplois Municipaux (BEM).

Sous-activité 1.2.1 Elaborer le cahier de charges, le statut juridique et l'architecture institutionnelle des BEM.

Un consultant sera recruté pour élaborer le cahier de charges des BEM sur la base des résultats de l'évaluation des CEOCA et des conclusions des consultations participatives. Cette activité s'inscrit dans la complémentarité des initiatives prévues dans le cadre de la mise en place à titre pilote des BEM avec l'appui du Gouvernement Argentin. Ledit cahier de charges permettra de cadrer leurs missions, de formaliser leurs besoins, de déterminer les moyens organisationnels, humains, matériels correspondants aux missions qui leur sont dévolues.

Sous-activité 1.2.2 Appuyer l'opérationnalisation des BEM.

Il sera question d'aménager et d'équiper les locaux des BEM, de mettre à leur disposition du matériel roulant ainsi que de former des personnels des BEM et autres acteurs locaux concernés. Cet appui consistera également à assurer la formation initiale du personnel en vue de leur permettre de maîtriser leurs missions, la planification et la gestion opérationnelle des BEM, etc. A cet effet, le Fonds National de l'Emploi (FNE) qui est une agence spécialisée dans le domaine sous-traitera avec le projet le renforcement des capacités du personnel à travers une convention avec les mairies concernées.

24. Activité 1.3 : Renforcer les capacités d'employabilité des jeunes et des femmes au niveau local.

Sous-activité Activité 1.3.1 Evaluer les besoins des structures d'encadrement des jeunes et de femmes au niveau local (SAR/SM, CPFF, CMPJ, CNJC).

L'objectif de cette évaluation est de faire un état des lieux des capacités matérielles et humaines des structures d'encadrement pour l'accomplissement de leurs missions. Cette évaluation permettra de faire un état des besoins de chaque structure.

Sous-activité 1.3.2 Equiper les structures d'encadrement des jeunes et des femmes sur la base des opportunités d'emploi au niveau local.

Afin de densifier et d'optimiser l'encadrement des jeunes et des femmes pour faciliter leur employabilité, il est nécessaire de relever le plateau technique des structures d'apprentissage et de formation existantes (SAR/SM, CPFF, CMPJ, CNJC). Cet équipement se fera sur la base des besoins identifiés lors de l'évaluation, tout en tenant compte des opportunités d'emploi au niveau local.

Sous-activité 1.3.3 Mettre à niveau des formateurs des structures d'encadrement des jeunes et des femmes.

Les capacités techniques des encadreurs seront renforcées selon les besoins du marché de l'emploi local en vue de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des femmes. Par ailleurs, des formations en entrepreneuriat seront dispensées en collaboration avec l'APME sur l'approche 5S/Kaizen en vue de constituer un pool de formateurs locaux susceptibles de disséminer cette approche sur toute la zone d'intervention du projet.

Sous-activité 1.3.4 Elaborer des Plans Communaux d'insertion Professionnelle des Jeunes (PCIJ).

Afin de permettre aux CTD de se doter d'outils de planification et de gestion stratégique des questions d'emploi au niveau local, le projet s'emploiera à aider les communes à réaliser des PCIPJ. Cet outil de planification permettra de poser un diagnostic clair de la situation de l'emploi dans les communes cibles, d'identifier les canaux d'insertion professionnelle, de proposer des programmes, projets et activités d'insertion à fort potentiel d'emploi en faveur des jeunes dans chaque commune, de proposer les filières de formation professionnelle et de décliner des stratégies de mise en œuvre.

25. Activité 1.4 : Assurer l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes.

Sous-activité 1.4.1 Former les jeunes et des femmes à la création et à la gestion des AGR et micro-entreprise.

Consécutivement à l'élaboration des Plans Communaux d'Insertion Professionnelle des Jeunes (PCIPJ) dans chaque commune ciblée, des sessions de formation seront organisées au profit des jeunes et des femmes qui souhaitent initier une AGR/micro-entreprise. La durée de chaque session dépendra du type de formation. L'objectif principal de cette activité est d'accompagner les jeunes et les femmes à l'élaboration des business plan sur la base de leurs idées de projets.

Sous-activité 1.4.2 Subvenir à l'installation des jeunes et des femmes formés.

Il sera question d'examiner les possibilités de doter les jeunes et les femmes formés en kits d'installation et les accompagner dans la recherche des financements ainsi que le financement de leurs AGR/micro-entreprise. Des mécanismes appropriés seront définis pour assurer le recouvrement des crédits octroyés aux bénéficiaires.

Sous-activité 1.4.3 Suivre les bénéficiaires des appuis.

Le suivi des bénéficiaires sera assuré par les EMFs, les structures déconcentrées des administrations concernées, les communes et l'équipe de projet. Ce suivi permettra de s'assurer du bon déroulement des activités menées par les bénéficiaires des appuis.

26. Produit 2 : L'inclusion économique diversifiée soutenue par la valorisation des produits locaux destinés au marché.

Dans le but d'assurer aux groupes socialement et économiquement vulnérables un revenu minimum pour faire face à la réalité de la pauvreté et de la précarité, il est prévu de mettre en valeur des productions locales destinées au marché. Dans le cadre de ce produit, le présent projet a pris l'option de relier les petits producteurs/productrices vulnérables aux marchés potentiels. Ce qui suppose une bonne connaissance de l'environnement commercial en vue de développer des itinéraires techniques adéquats et des stratégies organisationnelles permettant de gagner des parts de marché. Aussi, les activités qui vont contribuer à ce produit se déclinent ainsi qu'il suit :

27. Activité 2.1 : Réalisation de la revue des opportunités d'affaires autour des chaînes de valeur locales :

Sous-activité 2.1.1 : Organiser des consultations participatives au niveau local pour identifier les opportunités d'affaires et les chaînes de valeur à renforcer.

Il s'agira de faire une analyse complète et détaillée de la situation des opportunités économiques et commerciales existantes autour des chaînes de valeur des produits de niche répertoriés dans les communes concernées. Cette analyse permettra de faire l'état des besoins techniques, organisationnels et financiers pour améliorer la pénétration des chaînes de valeur dans les circuits commerciaux et d'identifier les faiblesses à adresser.

Sous-activité 2.1.2 : Consolider les résultats des consultations participatives et prioriser les chaînes de valeur.

Il s'agira de consolider les résultats des différentes consultations participatives en vue d'identifier une chaîne de valeur prioritaire à appuyer par commune. Cette activité permettra également d'identifier les partenaires commerciaux potentiels avec lesquels des partenariats d'affaires pourraient être noués pour le développement de ladite chaîne de valeur.

28. Activité 2.2 : Structurer les acteurs autour des chaînes de valeur porteuses identifiées.

Sous-activité 2.2.1 : Identifier des acteurs organisés autour des chaînes de valeurs porteuses.

Il s'agit d'opérer un ciblage des différents acteurs qui s'activent autour des chaînes de valeur identifiées et qui ont besoin d'un encadrement approprié pour davantage tirer parti de leurs activités et sortir de la pauvreté.

Sous-activité 2.2.2 Former les acteurs organisés autour des chaînes de valeur porteuses.

Il sera également question de renforcer les capacités techniques, organisationnelles et managériales des acteurs organisés autour des chaînes de valeur porteuses. Cette formation vise à rendre les petits producteurs/productrices vulnérables capables d'adopter des techniques appropriées et de bien s'organiser pour développer des partenariats commerciaux, accéder au marché d'améliorer leurs revenus.

29. Activité 2.3 : Accompagner les groupes bénéficiaires à la mise en marché et au développement des partenariats commerciaux.

Sous-activité 2.3.1 Mettre à disposition des groupes organisés des ressources financières pour le développement des chaînes de valeur.

Des ressources financières mobilisées notamment dans le cadre du revolving fund, mis en place au cours de la deuxième phase du Sous-Programme de Réduction de la Pauvreté à la Base, seront mises à disposition de ces groupes sous forme de crédits remboursables pour accroître les revenus de leurs membres. La mise en œuvre de cette activité facilitera l'inclusion financière des populations pauvres.

Sous-activité 2.3.2 Mettre à disposition des groupes organisés des infrastructures de soutien.

En vue de garantir la soutenabilité et la pérennisation des chaînes de valeur des produits de niche identifiés, des infrastructures de soutien seront mises à la disposition des groupes organisés, en fonction des besoins identifiés.

Sous-activité 2.3.3 Suivre les groupes bénéficiaires.

Des suivis périodiques seront organisés par l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer de la bonne marche des activités. Ces groupes pourront également bénéficier d'un accompagnement ciblé des CEOCA/BEM, CMPJ, CPFF et de l'APME en vue de la mise en marché de leurs produits.

30. Produit 3 : Les institutions financières locales capables de fournir des produits/services financiers adaptés aux besoins des jeunes, des femmes et des populations rurales dans les zones d'intervention.

A travers ce produit, le présent projet compte s'attaquer aussi bien aux contraintes institutionnelles que techniques et opérationnelles qui freinent l'accès et l'utilisation des produits et services financiers par les couches les plus exclues financièrement que sont les jeunes, les femmes et les populations rurales. Il vise à adresser avec efficacité, le problème de l'auto-emploi à travers l'amélioration de l'inclusion financière et sociale des populations à faible revenu. Pour ce faire, il est envisagé de développer trois activités :

31. Activité 3.1 : Améliorer les interventions des PTF dans le cadre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive – SNFi.

Sous-activité 3.1.1 : Mettre en place un mécanisme de coordination des PTF dans le cadre de la SNFI.

Afin d'assurer la cohérence des interventions des PTF avec les politiques sectorielles et la stratégie nationale de la finance inclusive pour un développement économique global, il est indispensable de mettre en place un mécanisme de coordination dans le but d'activer des synergies. Le Projet accompagnera cette dynamique à travers : (i) la réalisation de la cartographie des acteurs (PTF) pour savoir leurs priorités d'intervention (ii) le développement des stratégies pour renforcer la coopération entre PTF, en particulier la mise en place d'un cadre de travail commun et collaboratif y compris dans le domaine de la finance digitale et rurale, (iii) la mise en cohérence des interventions dans le secteur de la finance inclusive de manière à amener les PTF à parler d'une même voix dans le cadre du dialogue avec le Gouvernement. Cette sous-activité pourrait également être accompagnée par la mise en place et la coordination d'un groupe de travail sur la finance digitale qui offrirait un cadre d'échanges sur les opportunités de la finance digitale aux prestataires de services financiers et non financiers tels que les opérateurs de téléphonie mobile, les FINTECHs, les opérateurs de transfert d'argent, les banques, les associations professionnelles des banques, des EMF, l'autorité de régulation des télécommunications et la Banque Centrale des Etats de L'Afrique Centrale. Cette plateforme pourrait être facilitée par UNCDF et permettra : (i) aux prestataires de services financiers d'établir des partenariats à forte valeur ajoutée, (ii) au Gouvernement et aux PTF de s'informer sur les innovations financières et les opportunités qu'elles offrent.

Sous-activité 3.1.2 : Organiser une table ronde des bailleurs sur la SNFI.

Le financement de la stratégie nationale de la finance inclusive par la mobilisation des PTF s'avère indispensable. Lors de la mise en œuvre du Projet, il sera question d'organiser une table ronde des bailleurs de fonds qui constitue une étape importante dans le processus de mise en œuvre de la feuille de route de la SNFI. Elle est l'occasion de recueillir auprès des bailleurs de fonds leurs engagements fermes de financement. L'organisation de la table ronde sera précédée de réunions et d'un atelier de consultations préliminaires auprès des bailleurs afin de s'assurer de l'alignement entre leurs interventions et la stratégie nationale de la finance inclusive.

Sous-activité 3.1.3 Renforcer les capacités de la cellule d'exécution du PA-SNFI.

Le renforcement des capacités de la cellule sera réalisé par sa participation : (i) aux actions de renforcement de capacités mises en œuvre en direction des Institutions financières et autres acteurs de la finance inclusive, (ii) aux visites d'échange de savoirs et d'expériences visant à assurer une meilleure connaissance de la finance inclusive. Le renforcement de capacités du personnel la cellule sera réalisé à travers plusieurs moyens, notamment : i) l'appui ponctuel de consultants internationaux spécialisés en finance rurale/ finance digitale, ii) les formations spécifiques en finance rurale/ finance digitale et iii) les visites d'échanges. Le PNUD apportera son appui à la mise à disposition d'un conseiller stratégique international en finance inclusive pour une période de trois années afin d'accompagner la Cellule dans la mise en œuvre du programme.

32. Activité 3.2 : Renforcer les capacités financières des EMF à couvrir les besoins en crédit des jeunes et des femmes au niveau local.

Sous-activité 3.2.1 : Faciliter l'accès aux services financiers aux populations cibles par le financement et le refinancement des EMF.

Une analyse sera réalisée afin d'établir la faisabilité d'un système de refinancement des EMF sur la base de l'existant en vue de mettre en place un mécanisme de refinancement des établissements de microfinance.

Cette étude permettra également d'examiner la faisabilité de la mise en place d'un fonds de garantie à vocation pérenne pour lever la contrainte du manque de garantie et pour développer le crédit avec une possibilité de mettre un accent sur des conditions en faveur des jeunes et des femmes.

Pour lever la contrainte de la ressource, une ligne de refinancement pourra être mise en place avec la contribution des partenaires potentiels tels que la Banque Européenne d'Investissement pour permettre aux EMF de mieux répondre aux besoins des femmes et des jeunes. Des partenariats avec les banques commerciales seront également recherchés pour lever des ressources complémentaires nécessaires. Ce d'autant que la réglementation impose un plafonnement des concours bancaires adossés sur les ressources permanentes.

Le PNUD se chargera de faire le plaidoyer pour la mise en place d'un outil de refinancement et le fonds de garantie. UNCDF et le PNUD s'attèleront à développer et mettre en place des instruments de financement mixte pour catalyser des financements additionnels aussi bien dans le cadre de l'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes que dans la perspective de l'extension d'initiatives visant à accroître leur inclusion financière et sociale. Il s'agira d'inciter les investisseurs privés - banques commerciales, fonds de capital-investissement - à prendre part au programme et à son financement.

Sous-activité 3.2.2 : Réaliser une évaluation relative à l'optimisation du Revolving Fund.

Comparé aux autres initiatives publiques de même nature, les résultats du mécanisme de Revolving Fund mis en œuvre par le SPRPB-2 paraissent très encourageants, notamment en termes de taux de recouvrement. L'option de s'appuyer sur des partenaires privés (crédibles) se présente ici comme un véritable atout qu'il convient de capitaliser. En vue de pérenniser les acquis du Revolving Fund, le MINEPAT sera accompagné dans l'amélioration des performances du solde résiduel disponible.

33. Activités 3.3 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des EMF à développer des mécanismes innovants de financement et à assurer de manière efficace l'offre des produits et services financiers de qualité.

Sous-activité 3.3.1 : Réaliser un état des lieux des produits/services financiers adaptés aux besoins des jeunes et femmes au niveau local.

En vue d'avoir un panorama des produits et services financiers susceptibles de favoriser l'inclusion financière d'un plus grand nombre de jeunes et de femmes, un état des lieux est indispensable. Cet état des lieux exploitera les résultats des études sur l'offre et la demande des services financiers effectuées respectivement par l'AFD et l'UNCDF et sera complété par une revue des opportunités actuelles et futures susceptibles d'améliorer l'accès et l'utilisation des produits/services financiers par les jeunes et les femmes. Une étude sur la cartographie des points d'accès aux services financiers sur le territoire sera également menée et des actions correctrices, s'appuyant sur la finance digitale, pourraient ainsi être réalisées pour combler les zones moins bien desservies en services financiers classiques et digitaux.

Sous-activité 3.3.2 : Former les EMF à la démarche de développement des produits financiers innovants adaptés aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et des populations rurales.

Il s'agit de partager avec les EMF les opportunités d'amélioration de l'inclusion financière des jeunes et des femmes y compris à travers l'appropriation des modèles d'affaires des prestataires de services financiers pour la finance numérique et la gestion des réseaux d'agents pour les prestataires des services financiers en collaboration avec UNCDF. Les parties prenantes à cette formation s'approprieront les opportunités qui s'offrent à eux en vue de pouvoir développer de nouveaux produits et services financiers attractifs. Les acteurs seront formés dans les thématiques de l'innovation financière (finance digitale, finance islamique, finance agricole, etc.) en vue de réduire les coûts opérationnels et d'accroître la portée et l'efficacité des prestations. Il sera également question de faire un plaidoyer auprès des structures de microfinance pour les sensibiliser sur le statut des jeunes et des femmes qui souvent ne disposent pas des garanties exigées pour accéder aux crédits. Une assistance technique sera mise à disposition des EMF pour encadrer le développement de produits financiers y compris digitaux pour les jeunes et les femmes ainsi que le déploiement des produits à travers des réseaux d'agences délocalisées.

Sous-activité 3.3.3 : Renforcer les capacités opérationnelles des EMF et formation à l'évaluation des projets présentés par les jeunes et les femmes et à la quantification des risques liés aux projets.

Cette sous-activité vise d'une part, à mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des EMF/IMF, par la prise en compte des besoins d'appui à l'amélioration de la gouvernance et à la gestion opérationnelle pour accroître les capacités à couvrir les zones non desservies en services financiers. D'autre part, plusieurs EMF présentent des lacunes considérables dans l'analyse des risques liés aux projets présentés, ce qui conduit parfois à une aversion au risque non fondé ou les pousse à opérer des choix souvent non optimaux. Cette sous-activité vise à améliorer les capacités d'évaluation des EMF en vue de juguler les lacunes sus-évoquées.

Sous-activité 3.3.4 : Mettre en œuvre des partenariats avec les EMF pour intéresser les jeunes et les femmes aux produits/services financiers développés.

En vue d'accompagner l'amélioration de l'inclusion financière des jeunes, des femmes et des populations rurales, des partenariats formels seront développés avec des établissements de microfinance. Ces structures pourront bénéficier d'un appui technique en vue de promouvoir leurs produits et services auprès des jeunes et des femmes. Cette sous-activité pourra bénéficier également de l'expérience de UNCDF en matière d'accompagnement des EMF par la mise en place de partenariats à forte valeur ajoutée avec d'autres institutions financières et non financières pour le développement de produits financiers innovants y compris digitaux adaptés aux besoins spécifiques des Jeunes, des Femmes et des personnes rurales.

34. Activité 3.4 : Assurer l'accès et de l'utilisation par les jeunes, les femmes et les personnes rurales des produits et des services financiers intégrés adaptés à leurs besoins, nécessaires au développement d'activités économiques résilientes et à forte valeur ajoutée.

Sous-activité 3.4.1 : Former des formateurs en éducation financière.

Afin d'assurer la dissémination de l'éducation financière à travers l'ensemble des zones de mise en œuvre du présent Projet, un pool de formateurs sera constitué et formé en éducation financière. A cet effet, des modules spécifiques d'éducation financière seront conçus ou adaptés pour les jeunes, les femmes et les populations rurales et mis sur support digital, avec un accent particulier sur la sensibilisation à l'épargne formelle, à l'assurance et au crédit formel.

Sous-activité 3.4.2 : Former des associations des jeunes, des femmes et des populations rurales dans les zones d'intervention.

En vue d'améliorer l'accès et la protection des clients potentiels des EMF, l'éducation financière des catégories exclues du système formel et informel est nécessaire pour permettre aux bénéficiaires de mieux gérer leurs ressources financières et accroître leur inclusion financière. Cette activité sera réalisée sous forme des sessions de formation à l'intention des cibles constituées d'associations des femmes, des jeunes et des populations rurales davantage tournées vers les services financiers informels (tontines). L'identification des cibles fera intervenir notamment le MINJEC à travers les unités locales de l'Observatoire National de la Jeunesse, des CMPJ et le MINPROFF via les CPFF. Il s'agit de renforcer les capacités des populations (jeunes, femmes et populations rurales) afin de leur donner les moyens de mieux connaître les services financiers proposés, de pouvoir faire un choix en toute connaissance de cause et de défendre leurs intérêts lorsqu'ils sont menacés. Le digital pourra être utilisé comme support à l'éducation financière afin de toucher un plus grand nombre de personnes.

Sous-activité 3.4.3 : Renforcer la mobilisation de l'épargne informelle, à des fins d'investissements productifs dans les secteurs porteurs d'emplois.

Cette sous-activité vise à développer un mécanisme intégré et viable de promotion de l'auto-emploi par la mise en place de dispositifs spécifiques de mobilisation de l'épargne rurale/informelle par le biais de moyens digitaux et d'accompagnement pour le financement des AGR des populations cibles. Il s'agit de promouvoir le développement des micros et très petites entreprises (MTPE)

portées par les jeunes, les femmes et les populations rurales à travers une meilleure orientation de l'épargne vers des investissements productifs.

35. Produit 4 : Les institutions locales mieux outillées pour prévenir et gérer les chocs affectant l'offre et la demande des produits de consommation de masse dans les zones d'intervention.

En général, les systèmes d'information sur le marché sont des outils de veille commerciale qui génèrent des signaux permettant la prise de décision à temps. A travers ce produit, ce projet vise à doter les institutions locales d'instruments de prévention et de gestion efficace des chocs économiques afin de permettre aux populations concernées de mieux faire face aux pénuries saisonnières des produits de consommation de masse. Pour obtenir ce résultat, les interventions du Projet se déclineront en 03 grandes activités à savoir :

36. Activité 4.1 : Mettre en place un système d'information sur le marché des produits de consommation de masse.

Sous-activité 4.1.1 : Réaliser une étude sur la faisabilité d'un mécanisme d'alerte, de régulation et d'information pour prévenir les chocs économiques ou Système d'Information de Marché (SIM) dans les zones d'intervention.

En s'appuyant d'une part sur l'état des lieux réalisé lors de la deuxième phase du SPRPB et d'autre part sur l'existence d'un système de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS) développé par le MINADER, le MINEPIA, le PAM et la FAO, cette étude permettra de déterminer l'architecture technique et fonctionnelle du système d'information de marché (SIM) ainsi que sa viabilité. Il sera question de capitaliser les expériences antérieures notamment celles des projets : FIDA (PNDRT, PADFA), FAO-SNV-CIFOR-ICRAF, CEA/MINEPIA, SIMCAM, CAMAGRO (portail agropastoral du Cameroun), SIF (projet de renforcement de la modernisation du système d'information des filières cacao et café), AGROCOM. Ce système mettra en exergue les principaux produits de consommation de masse les plus affectés par les chocs économiques et déterminera l'ensemble des conditions indispensables aux institutions locales pour prévenir et gérer les variations de l'offre et la demande de ces produits. En résumé, cette étude permettra de produire le document projet du SIM. Le défi étant de mettre en place un système d'information structuré, fonctionnel susceptible d'être répliqué.

Sous-activité 4.1.2 : Développer le SIM adapté aux zones d'intervention.

En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité, le modèle de SIM le plus techniquement faisable et économiquement viable sera développé en cohérence avec les systèmes d'alerte existants dans la zone d'intervention du projet et en dehors.

37. Activité 4.2 : Opérationnaliser le SIM développé dans les zones d'intervention.

Sous-activité 4.2.1 : Former les utilisateurs potentiels du système d'information de marché.

Des ateliers de formation seront organisés au profit des responsables locaux du MINCOMMERCE, du MINADER, du MINEPIA, des personnels des BEM et d'autres acteurs locaux concernés, pour les rendre capables de collecter, de renseigner, d'exploiter et d'interpréter les données du SIM afin de proposer des mesures d'ajustement appropriées.

Sous-activité 4.2.2 : Mettre en œuvre du SIM développé dans les zones d'intervention.

Les Délégations Départementales du MINCOMMERCE impliquées, qui assurent la gestion quotidienne du SIM, seront dotées des équipements appropriés. En outre, un cadre de concertation sera mis en place au niveau des communes concernées. Des tests seront réalisés pour s'assurer de la fonctionnalité du SIM pour la prévention et la gestion des effets des chocs économiques. Le PAREC apportera des appuis conséquents pour rendre le mécanisme fonctionnel, notamment, la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur le comportement de l'offre et de la demande des principaux produits de consommation retenus.

38. Activité 4.3 : Mettre en place des mécanismes communautaires assurant l'approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation de masse.

Sous-activité 4.3.1 : Réaliser un diagnostic des systèmes communautaires d'approvisionnement des marchés dans les zones d'intervention.

Afin de compléter le système d'information par un dispositif communautaire devant assurer l'approvisionnement régulier du marché en produits de consommation de masse, la mise en place d'un mécanisme de gestion des risques de saisonnalité des prix à base communautaire est indispensable. Pour cela, le Projet appuiera la réalisation d'un état des lieux des systèmes communautaires d'approvisionnement des marchés en denrées de première nécessité en mettant l'accent sur la gestion des flux commerciaux en période de soudure. Cet état des lieux consistera à analyser et à évaluer les systèmes de production, de stockage et de commercialisation de produits locaux de grande consommation. Il devra également répertorier les différentes approches ou techniques qui existent à l'instar du warrantage et qui sont susceptibles de lisser les approvisionnements des produits locaux de grande consommation.

Sous-activité 4.3.2: Accompagner les communautés cibles dans la mise en place des dispositifs adaptés pour l'approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation de masse.

Cette activité vise à mettre en place les conditions permettant de lisser les variations saisonnières du cours de certains produits agricoles sur l'année. A cet effet, la présente phase permettra de : (i) mettre en place des plates-formes pour assurer la veille commerciale, (ii) construire des infrastructures marchandes, d'entreposage/stockage et de conservation, (iii) regrouper les petits producteurs en association pour mieux structurer la disponibilité des produits sur le marché, (v) former les producteurs dans le stockage et la vente groupée de leurs produits au meilleur prix.

3.2- Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

39. Les ressources requises pour la mise en œuvre du projet concernent à la fois les moyens humains, financiers, matériels ainsi que le capital des connaissances tirées des leçons apprises et expériences acquises par le passé dans des projets/programmes antérieurs. Sur le plan humain, le projet sera doté d'une Direction Nationale qui assurera sa gestion au quotidien. Cette Direction Nationale sera appuyée par une équipe recrutée par le PNUD et mise à la disposition du Gouvernement. Sur le plan matériel, le Projet sera doté d'un équipement adéquat (matériel roulant, équipement informatique, matériel de communication et de sécurité) pour assurer son fonctionnement, la délivrance des appuis prévus sur le terrain ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats intermédiaires, finaux et les effets. A cela, il faut ajouter des moyens pour assurer la communication autour du Projet et la dissémination des informations et des outils développés. Sur le plan financier, une estimation des besoins en ressources financières sera effectuée assorti d'un plan de financement et de décaissement en fonction des exigences/conditions de chaque bailleur engagé dans le financement du Projet. Les administrations impliquées dans la mise en œuvre de la présente phase apporteront une contribution financière pour la réalisation des produits dont elles ont la responsabilité.

3.3- Partenariats

40. Pour atteindre les résultats escomptés, la présente phase mettra en œuvre une approche partenariale thématique. A ce titre, des synergies d'action seront développées en fonction des thématiques qui lui sont spécifiques dans les domaines suivants : (i) emploi inclusif, (ii) développement des chaînes de valeur, (iii) finance inclusive et (iv) résilience économique. De manière concrète, le présent projet s'emploiera à la mise en place et l'animation des groupes de travail et plateformes d'échanges dans les thématiques citées ci-dessus tant au niveau national que local. Au titre des interventions qui vont sous-tendre ces partenariats, il est envisagé d'échanger des informations ou des expériences, de partager des outils méthodologiques, de mener des actions conjointes sur le terrain voire de financer conjointement des activités spécifiques. Des partenariats seront développés dans ce sens notamment avec le BIT, ONUFEMMES, KOICA dans le cadre des

composantes emploi inclusif et développement des chaînes de valeur ; avec l'UNCDF, le FIDA, l'AFD, la BEI, la BAD et la GIZ dans le cadre de la composante finance inclusive et avec le PAM et la FAO dans le cadre de la composante mise en place d'un système d'information sur les marchés.

41. Afin de gagner en efficacité et en efficience, des synergies opérationnelles seront développées avec les projets et programmes agissant dans les champs d'intervention similaires en vue de faire bénéficier aux populations cibles les effets de complémentarité induits par chacun des acteurs pris individuellement. Un accent particulier sera mis sur la synergie avec les projets conjoints développés avec le concours du SNU.

42. A l'exception du MINEPAT qui assure le rôle d'agence de coordination du Projet au niveau national, les autres institutions (MINEFOP, MINJEC, MINDDEVEL, MINCOMMERCE, MINFI, MINAS, MINPROFF, MINPMEESA, APME, CNJC) désigneront des points focaux qui travailleront en collaboration avec la Direction Nationale du Projet dans la mise en œuvre. Les partenaires techniques et financiers stratégiques siègeront dans le comité de pilotage et seront régulièrement consultés pour donner leurs avis sur l'exécution du Projet.

3.4- Risques et hypothèses

• Risques :

43. Parmi les principaux risques auxquels le Projet pourrait faire face il y a : (i) l'insécurité dans les zones frontalières du Nigéria au sud du Lac-Tchad, (ii) la chute du prix du pétrole qui impacte le niveau des recettes de l'Etat, (iii) la tenue des différentes échéances électorales en 2018 et 2019, (iv) la difficulté à mobiliser les ressources nécessaires pour couvrir les besoins en financement du projet. En dehors de ces principaux risques, la mise en œuvre de la présente phase pourrait éventuellement faire face à des aléas climatiques cycliques tels que la sécheresse et les inondations dont l'incidence sur les activités agropastorales n'est plus à démontrer. Afin d'atténuer les effets de ces risques sur l'exécution du Projet, il est prévu un plan de gestion (en annexe) qui déterminera les mesures à prendre pour limiter leur impact. Toutefois, compte tenu du contexte socio-économique et politique du pays, un accent sera mis sur les initiatives à résultats rapides qui se fondent sur la capitalisation des acquis du précédent cycle de coopération.

• Hypothèses :

44. Les différentes considérations et suppositions dont dépendent les résultats de ce projet sont entre autres :

- la volonté du Gouvernement à tenir ses engagements dans la mise œuvre du présent projet ;
- l'engagement des ministères sectoriels impliqués à accompagner la mise en œuvre du Projet à travers notamment la disponibilité du personnel, la mobilisation des ressources financières et techniques en addition des ressources du PNUD ;
- la participation active des autres parties prenantes au Projet en l'occurrence les Communes qui constituent le point d'encrage du Projet au niveau local ;
- la participation active des bénéficiaires eux-mêmes. A ce titre, le Projet travaillera avec les démembrements locaux des organisations des jeunes et des femmes ainsi que les radios communautaires pour renforcer la sensibilisation et la communication.

3.5- Implication des parties prenantes

45. L'ensemble des parties prenantes ont été impliqués ou consultés depuis l'initiation jusqu'à la phase d'examen du projet par le CLEP. Au titre de ces acteurs l'on peut citer :

- **Côté gouvernement** : le MINEPAT, le MINEFOP, le MINJEC, le MINPROFF, le MINPMEESA, le MINFI, le MINCOMMERCE, le MINADER et le MINEPIA.

- **Côtés bénéficiaires** : le Conseil National de la Jeunesse, l'Association Communes et Villes Unies du Cameroun qui regroupe l'ensemble des communes concernées (CVUC). Il est à noter que les bénéficiaires directs du Projet sont constitués des jeunes filles et garçons, des femmes, des personnes vulnérables, des associations des producteurs et productrices intervenant dans les secteurs de l'artisanat, de la production agro-sylvo-pastorale, et de la pêche. A cette liste s'ajoute également les EMF, des associations des consommateurs ainsi que des institutions nationales, régionales et locales qui utilisent les données du SIM. Ces bénéficiaires seront identifiées au cours de la mise en œuvre en collaboration avec les communes concernées et les associations faitières représentatives des groupes bénéficiaires.
- **Côté Partenaires Techniques et financiers** : le BIT, le FIDA, le PAM, FAO, le Japon, KOICA, la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

46. L'effort d'implication des principaux acteurs se poursuivra avec le développement des synergies avec les projets et programmes qui interviennent dans les thématiques similaires. Une cartographie de ces projets sera élaborée dès le démarrage du projet.

3.6- Prise en compte du Genre

47. Le projet mettra en œuvre des activités spécifiques en rapport avec l'aspect genre et sera globalement classé "Gender 2". A cet effet, il adoptera l'approche à deux voies de prise en compte du genre à tous les stades de son cycle. Il s'agira non seulement de mener des activités spécifiques d'autonomisation économique de la femme et de la jeune femme, mais aussi de permettre une transformation des rapports de genre en encourageant les personnes cibles hommes ou femmes à choisir des filières professionnelles au-delà des simples clivages de sexe traditionnels. L'emphase sur la sensibilisation, l'accompagnement ainsi que la communication pour le changement de comportement permettra d'atteindre des résultats dans ce sens. La consultation différenciée par sexes des cibles à toutes les phases du projet et l'adoption de mécanismes culturellement sensibles permettront une plus grande participation des femmes et des jeunes femmes.

3.7- Coopération Sud-Sud et triangulaire

48. La coopération sud-sud sera encouragée notamment pour développer la recherche action et organiser des visites d'échanges notamment en matière de mise en place et d'opérationnalisation des Bureaux d'Emploi municipaux avec l'Argentine, dans le domaine de la finance inclusive et plus précisément de la finance digitale avec les pays de l'Afrique de l'Est ou de l'Afrique de l'Ouest où la promotion des services financiers numériques en zones rurales est très développée et, en matière de mise en place de systèmes d'information des marchés en s'appuyant sur l'expérience du PAM dans plusieurs pays d'Afrique. Le réseau constitué des 139 agences du PNUD sera mis à contribution pour la recherche des solutions innovantes aux préoccupations des institutions nationales et des bénéficiaires. L'objectif visé dans le développement de la coopération sud-sud sera d'explorer et de favoriser le transfert/partage des innovations techniques et technologiques dans le domaine de l'emploi des jeunes et femmes, de l'inclusion et de la diversification économique au niveau local et de la gestion des chocs économiques. Pour cela, le projet développera la recherche en ligne ou tout autre moyen adéquat via les institutions du SNU pour identifier, tester et valoriser à titre pilote des procédés et prototypes ayant fait leur preuve ailleurs.

3.8- Connaissance

49. La mise en œuvre du présent projet générera des connaissances spécifiques qu'il conviendra de documenter, de vulgariser et de mettre à la portée du grand public. Au titre de ces connaissances il y a : (i) le cadre normatif des BEM suite à l'évaluation des CEOCA, (ii) le cahier des charges

détaillé des BEM, (iii) les plans communaux d'insertion professionnels des jeunes (iv) le recueil des opportunités d'affaire autour des chaînes de valeur prioritaires (v) les « business models » développés en l'intention des jeunes et des femmes en vue de promouvoir l'entrepreneuriat, (vi) le recueil des expériences développées autour de la finance digitale, (vii) le modèle informatique du système d'information des marchés et, (ix) l'expérience des plateformes de concertation pour assurer l'approvisionnement des marchés en produits de consommation de masse. Par ailleurs, le projet élaborera un plan de communication pour assurer sa visibilité en faisant connaître ses réalisations ainsi que l'appréciation des bénéficiaires au grand public. Un recueil des leçons apprises sera confectionné progressivement au fur et à mesure de la mise en œuvre.

3.9- Durabilité et amplification

50. Les domaines d'intervention du projet recoupent bien ceux des institutions en place telles que le MINDDEVEL, le MINEFOP, le MINJEC, le MINPROFF, le MINFI, MINCOMMERCE et le MINEPAT pour ne citer que celles-là. Par ailleurs, les questions liées à la promotion de l'employabilité des jeunes et des femmes, à la diversification de l'inclusion économique pour accroître les sources de revenu des plus vulnérables, à l'inclusion financière pour permettre l'accès des plus pauvres aux financements bon marché ou encore l'amélioration des capacités de résilience de populations aux chocs économiques sont de nature à intéresser plus d'un partenaire, y compris au sein du système des Nations Unies. La durabilité des résultats est par conséquent tributaire de l'appropriation de ses atouts et avancées spécifiques par les institutions impliquées dans sa mise en œuvre. Pour ce faire, il sera question d'opérer au fur et à mesure de la mise en place une capitalisation plus judicieuse des mécanismes et outils développés par le projet à travers l'organisation d'ateliers d'appropriation. Néanmoins, cela n'est possible que si chacune des parties prenantes manifeste un réel intérêt et une réelle volonté. A cet égard, deux indicateurs feront l'objet d'attention : la prise des dispositions pour assurer la soutenabilité financière du projet et l'inscription de certains de ses acquis dans le paysage institutionnel national et/ou local.

51. L'extension du projet à d'autres localités, conditionnées par son appropriation au niveau national et local devrait aussi s'accompagner de la possibilité de faire fédérer autour de ces activités plusieurs autres acteurs de développement et particulièrement des partenaires techniques et financiers. A cet effet, un plan de communication sera élaboré et déclinera les besoins, les objectifs, les cibles, les moyens de communications et un chronogramme de réalisation.

IV. GESTION DU PROJET

4.1- Coût efficacité et productivité

52. La stratégie préconisée pour produire un maximum de résultat avec les moyens disponibles comprends :

- La réduction des charges du projet à travers la mise en place d'une équipe légère, la mutualisation des moyens entre différents projets du PNUD (partage du matériel roulant et des espaces de travail).
- L'utilisation des relais locaux en vue de maîtriser les dépenses liées aux déplacements sur le terrain. En effet, le projet interviendra sous forme d'initiatives de développement de l'emploi et de l'économie locale. Pour cela, il sera mis en œuvre dans les communes ciblées des dynamiques opérationnelles endogènes de manière à stimuler la participation des acteurs locaux dans la mise en œuvre, le suivi et l'atteinte des résultats tangibles dans le court terme.
- L'utilisation rationnelle des ressources mises à la disposition du projet. Il s'agit notamment d'orienter les fonds TRAC vers des activités stratégiques et à forte valeur ajoutée à l'effet de viser un maximum d'effet sur les bénéficiaires.

- Le développement des partenariats en vue de réaliser certaines activités conjointement avec d'autres projets et programmes similaires sur le modèle co-financement et coréalisation. Cette option sera exploitée à fond notamment avec les projets conjoints de l'UNDAF.
- La mobilisation des fonds de contrepartie ainsi que leur dévolution à la prise en charge de certains investissements du projet.

4.2- Gestion du projet

53. La gestion du projet est fondée sur son déploiement territorial. En effet, le présent projet, dont la couverture géographique se veut nationale, s'étend prioritairement sur quatre Régions (Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est). Il est à noter toutefois que cette couverture géographique dépendra du volume des ressources mobilisées ainsi que des préférences du Gouvernement et des bailleurs.

54. Compte tenu de la durée du Projet qui est limitée à 02 ans, il sera nécessaire de concentrer les efforts là où il sera possible de développer des synergies d'action avec d'autres projets/programmes de développement et Agences du SNU afin d'en tirer des dividendes concrètes le plus rapidement possible. Une évaluation exhaustive des communes ciblées par le projet sera effectuée notamment dans les départements du Diamaré, Mayo-Tsanaga, Mayo-Kani, Mayo-Danay dans l'Extrême nord, de la Benoué dans le Nord, de la Vina et du Mbéré dans l'Adamaoua, du Lom et Djerem et de la Kadey à l'Est.

55. Dans la logique de la capitalisation des acquis du cycle de coopération 2013-2017, le projet concentrera les interventions de sa première année de mise en œuvre dans certaines communes des départements suscités, puis se déploiera au fur et à mesure dans de nouveaux sites au terme de l'évaluation des conditions susceptibles de favoriser l'obtention des résultats rapides dans les nouvelles communes.

56. Sur le plan opérationnel, la gestion du projet repose sur une équipe légère qui interagira avec des équipes focales au niveau de chaque ministère lead. Ces équipes focales sont constituées autour des produits et veilleront à la mise en œuvre et au suivi des activités y relatives.

V. CADRE DE RÉSULTATS

<p>Effet PNUAD 1./DPP 1 : D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décents et sont davantage économiquement autonomes</p> <p>Effet PNUAD 4./DPP 2 : D'ici 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) dans les zones d'intervention cibles, sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques.</p>								
<p>Indicateur DPP 1.1: Taux de chômage des jeunes et des femmes; 1.1a. Hommes (15 - 35) Référence (2010): 73%; Cible: 50% 1.1b. Femmes (15 ans et plus) Référence (2010): 78%; Cible: 50%</p> <p>Indicateur DPP 1.2: Pourcentage de femmes et d'hommes Entrepreneurs; 1.2a : Hommes (15 - 35) Référence (2009): 49,3%; Cible: 60% 1.2b. Femmes (15+) Référence (2013): 24,8%; Cible: 50%</p> <p>Indicateur DPP 1.3: Insuffisance de Genre à l'accès au crédit 1.3a: Pourcentage d'hommes âgés de 15 ans et plus ayant un compte dans une institution financière formelle Référence (2016): 53,68%; Cible: 60% 1.3b: Pourcentage de femmes de 15 ans et plus ayant un compte dans une institution financière formelle Référence (2016): 46,32%; Cible: 70%</p> <p>Indicateur DPP 2.2: Évolution des prix moyens des produits de grande consommation (oignons, mil, sorgho, riz, manioc, petits ruminants) dans les zones d'intervention par rapport à l'année de référence, 2012).2.1. Oignons: Référence: Sac / 70 kg: 38 000 FCFA; 2.1b. Mil: Référence: Sac/ 100 kg: 15 000 FCFA; 2.1c. Sorgho: Référence: Sac / 100 kg: 16 000 FCFA; 2.1d. Riz: Référence: Sac/ 50 kg: 15 000 FCFA; 2.1e. Manioc: Référence : sac / 50 kg: 20 000 francs CFA; 2.1f. Chèvres: Référence: 50 kg: 30 000 FCFA; 2.1g. Mouton: Référence: 50 kg: 50 000 FCFA</p> <p>Cibles (2020): Evolution de + ou - 5% par rapport aux prix de Référence.</p>								
<p>Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :</p> <p>Produit 1.1.2 Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes et les personnes handicapées et déplacées, ont un accès universel aux services de base et aux actifs financiers et non financiers pour renforcer les capacités productives et tirer parti de moyens de subsistance et d'emplois durables.</p> <p>Produit 3.3.1. Les outils et mécanismes d'évaluation et de planification fondés sur des données probantes appliqués pour permettre la mise en œuvre de mesures de prévention et de préparation sensibles au genre et au risque afin de limiter l'impact des risques naturels et des pandémies et promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives.</p>								
<p>Intitulé et numéro Atlas du projet :</p>								
PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)			MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	FINAL	
Produit 1 : Des mécanismes appropriés favorisant l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques mis en place et opérationnels	1.1 Nombre de centres communautaires mis en place et fonctionnels	MINEPAT MINEFOP	10	2015	5	5	10	Rapports d'activités
	1.2 Nombre d'emplois générés, désagrégés par secteur pour les femmes et les jeunes	MINEPAT MINEFOP	450 (J) 250 (F)	2016	1375 (J) 1525 (F)	1375 (J) 1525 (F)	2750 (J) 3 050 (F)	Rapports des CEOCA, BEM, CMPJ, CPFF
Produit 2 :	2.1 Nombre de chaînes de valeur locales renforcées	MINEPAT	10	2016	2	3	5	Rapports annuels

L'inclusion économique diversifiée soutenue par la valorisation des produits locaux destinés au marché	2.2 Nombre de personnes (H/F) économiquement pauvres disposant d'un revenu comptabilisable	MINEPAT	0	2018	1 000	1 500	2 500	Rapports annuels
--	--	---------	---	------	-------	-------	-------	------------------

Produit 3 : Les institutions financières locales capables de fournir des produits/services financiers adaptés aux besoins des jeunes, femmes et des populations rurales dans les zones d'intervention	3.1 Nombre de produits et services financiers innovants développés	MINFI	0	2016	2	2	4	Rapports annuels
	3.2 Volume total d'épargne informelle/rurale mobilisé via le digital (USD)	MINFI	A déterminer	2017	200 000	500 000	700 000	Rapports annuels
	3.3. Nombre de nouveaux modules d'éducation financière développés et digitalisés	MINFI	0	2017	1	2	3	Rapports annuels
	3.4 Pourcentage des femmes, des jeunes et des populations rurales bénéficiant des financements à travers les institutions de financement partenaires	MINFI	0 % (J) 0% (F) 0% (PR)	2016	10 % (J) 15% (F)	20% (J) 25% (F)	20% (J) 25% (F)	Rapports annuels
Produit 4 : Les institutions locales mieux outillées pour prévenir et gérer les chocs qui affectent l'offre et la demande des produits de consommation de masse	4.1 Nombre de systèmes d'information de marché des produits de consommation de masse mis en place	MINEPAT MINCOMME RCE	0	2016	1	0	1	Rapports annuels
	4.2: Nombre de parties prenantes (institutions locales, associations locales et radio communautaires) capables d'utiliser les données du système d'information de marché	MINEPAT MINCOMME RCE	0	2016	5	5	10	Rapports annuels

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :
 [NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la DNP en cas de progrès plus lents que prévus.	Equipe du projet, Points focaux des ministères impliqués, bénéficiaires	20 000 \$
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend le suivi financier voire les audits (si possible) pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La DNP en collaboration avec le CTP identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Le CTP veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	Points focaux du projet	PM
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet.	Au moins annuelle	L'équipe du projet dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.	Points focaux	1 500 \$
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	L'ARR/DD et le CTP examinent les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	DNP, Points focaux	PM
Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité	DRR/PNUD, Partenaires de réalisation,	1 500 \$

					de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.	bénéficiaires et PTF	
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle et à la fin du projet (rapport final)	Il convient de collecter les données progressivement, de les traiter, de les analyser et les consolider chaque trimestre (Rapport trimestriel) et chaque semestre (Rapport semestriel).	CTP, Points focaux, expert suivi évaluation	PM		
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés.	À préciser (au moins annuelle)	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	Agence gouvernementale de coopération, partenaires de réalisation, bénéficiaires, société civile, PNUD et PTF concernés.	5 000 \$		

Plan d'évaluation²

Titre de l'évaluation	Partenaires (éventuels)	Produit associé du plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation à finale	Agence Gouvernementale de Coopération, partenaires de réalisation, bénéficiaires, PTF	Produit 1.1.2 Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes et les personnes handicapées et déplacées, ont un accès universel aux services de base et aux actifs financiers et non financiers pour renforcer les capacités productives et tirer parti de moyens de subsistance et d'emplois durables.	Effet UNDAF 1: D'ici à 2020, les femmes et les jeunes ont un accès accru et équitable aux opportunités d'emplois décentés et sont davantage économiquement autonomes Effet UNDAF 2 : D'ici 2020, les populations (en particulier les groupes vulnérables) dans les zones d'intervention cibles, sont plus résilientes aux chocs environnementaux, sociaux et économiques	31 décembre 2020	Agence gouvernementale de coopération, partenaires de réalisation, bénéficiaires, société civile, PNUD et PTF concernés	20 000 \$

² Facultatif; selon les besoins

VII. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITES PLANIFIEES	Budget prévu par année (\$US1000)			PARTIE RESPONSABLE	Source de Financement	BUDGET PRÉVU	
		A1	A2	A3			Poste budgétaire	Montant \$
		<p>Produit1 : Des mécanismes appropriés favorisant l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités socio-économiques mis en place et opérationnels</p> <p>Indicateurs 1.1: Nombre de centre communautaires mis en place et fonctionnels Baseline 2016 : 10 Cible 2020 : 20</p> <p>Indicateurs 1.2 : Nombre d'emplois générés, désagregés par secteur pour les femmes et les jeunes. Baseline 2016 pour les jeunes de 15-35 ans : 450 Cible2020 : 3 200</p> <p>Baseline 2016 pour les femmes de 15 ans et plus : 250 Cible 2020 : 3 300</p> <p>Gender marker: 2</p>	<p>Activité 1.1: Capitaliser les acquis pour la mise en place des Bureaux d'Emplois Municipaux</p> <p>Activité 1.2: Mettre en place des Bureaux d'Emplois Municipaux</p> <p>Activité 1.3 : Renforcer les capacités d'employabilité des jeunes et des femmes au niveau local</p> <p>Activité 1.4 : Assurer l'insertion socioéconomique des jeunes et des femmes</p>	10			20	5

						MINPMEESA, MINDLEVEL				MINEFOP	PM	
MONITORING (5%)		5	35	20					A mobiliser		75700/Training and Workshop	20 000
Sub-Total for Output 1		25	637	598							74100/Audit & Evaluation fees	240 000
Produit 2: L'inclusion économique est diversifiée et soutenue par la valorisation des produits locaux destinés au marché Indicateur 2.1: Nombre de chaînes de valeur locales renforcées Baseline 2016 : 10 Cible 2020 : 15 Gender marker: 2	Activité 2.1: Réaliser la revue des opportunités d'affaires autour des chaînes de valeur locales	-	25	20		MINEPAT, MINCOMMERCE			PNUD		75700/Training and Workshop	25 000
	Activité 2.2: Structurer les acteurs autour des chaînes de valeur porteuses identifiées	15	30	30		MINEPAT, MINCOMMERCE, UNDP/JICA/APIME			MINEPAT		71600/Travel and DSA	10 000
	Activité 2.3: Accompagner les groupes bénéficiaires à la mise en marché et au développement des partenariats commerciaux	15	80	80		MINEPAT, MINCOMMERCE, UNDP/JICA/APIME			MINEPAT		71300/Local Consultant	10 000
	MONITORING (5%)	2	10	10					MINEPAT/revolving fund		74100/Audit & Evaluation fees	22 000
	Sub-Total for Output 2	32	145	140								317 000
Produit 3 : Les institutions financières locales capables de fournir des produits/services financiers adaptés aux besoins des jeunes, des femmes et des populations rurales dans les zones d'intervention Indicateur 3.1: Nombre de produits et services financiers développés Baseline 2016 : 0 Cible 2020 : 2	Activité 3.1 : Renforcer la Coordination des interventions et des appuis des PTF	15	30	35		MINFI, MINEPAT			PNUD		75700/Training and Workshop	30 000
	Activité 3.2: Renforcer les capacités financières des EMF à couvrir les besoins en crédit des jeunes et des femmes au niveau local	-	50	50							71600/Travel and DSA	15 000
	Sub-Total for Output 3	15	80	80							71300/Local Consultant	20 000
											74200/ Audio Visual & Print Prod. Costs	15 000
											75700/Training and Workshop	30 000
											71600/Travel and DSA	15 000
											71300/Local Consultant	20 000
											74200/ Audio Visual & Print Prod. Costs	15 000
											75700/Training and Workshop	30 000
											71600/Travel and DSA	15 000
											71300/Local Consultant	20 000
											74200/ Audio Visual & Print Prod. Costs	15 000
											75700/Training and Workshop	30 000
											71600/Travel and DSA	15 000
											71300/Local Consultant	20 000
											74200/ Audio Visual & Print Prod. Costs	15 000
											75700/Training and Workshop	30 000
											71600/Travel and DSA	15 000
											71300/Local Consultant	20 000
											74200/ Audio Visual & Print Prod. Costs	15 000
											75700/Training and Workshop	30 000
											71600/Travel and DSA	15 000
											71300/Local Consultant	20 000
											74200/ Audio Visual & Print Prod. Costs	15 000
											75700/Training and Workshop	30 000
											71600/Travel and DSA	15 000
											71300/Local Consultant	20 000
											74200/ Audio Visual & Print Prod. Costs	15 000

<p>Indicateur 3.2 : Pourcentage des femmes et des jeunes bénéficiant des financements à travers les institutions de financement partenaires <i>Baseline 2016 pour les jeunes de 15-35 ans : 0%</i> <i>Cible 2020: 30%</i></p> <p><i>Baseline 2016 pour les femmes de 15 ans et plus : 0%</i> <i>Cible 2020: 40%</i></p> <p>Gender marker : 2</p>	<p>Activité 3.3: Renforcer les capacités techniques des EMF à offrir des produits et services financiers de qualité</p>	20	260	268	<p>MINFI, MINEPAT</p>	71300/Local Consultant	5 000		
		<p>Activité 3.4 : Promouvoir l'accès à et de l'utilisation par les Jeunes, les Femmes et les personnes rurales de produits et services financiers intégrés adaptés à leurs besoins</p>	-	375		375	MINFI, MINEPAT	75700/Training and Workshop	30 000
								71600/Travel and DSA	15 000
								71300/Local Consultant	10 000
								MINFI	150 000
								A mobiliser	330 000
		<p>MONITORING (5%)</p>	2	35		31	MINFI, MINEPAT	75700/Training and Workshop	20 000
								71600/Travel and DSA	5 000
								71300/Local Consultant	5 000
		<p>Sub-Total for Output 3</p>	37	780		774	MINFI, MINEPAT	74100/Audit & Evaluation fees	68 500
	1 578 500								
75700/Training and Workshop	12 500								
<p>Produit 4: Les institutions locales mieux outillées pour prévenir et gérer les chocs qui affectent l'offre et la demande des produits de consommation de masse.</p>	<p>Activité 4.1: Mise en place d'un Système d'information sur le Marché (SIM) des produits de consommation de masse</p>	-	20	<p>MINCOMMERCE, MINEPAT</p>	71600/Travel and DSA	2 500			
					71300/Local Consultant	5 000			
					MINCOMMERCE	30 000			
					75700/Training and Workshop	35 000			
					71600/Travel and DSA	5 000			
<p>Indicateur 4.1: Nombre de système d'information du marché des produits de consommation de masse mis en place</p>	<p>Activité 4.2: Opérationnalisation du SIM développé dans les zones d'intervention</p>	-	100	<p>MINCOMMERCE, MINEPAT</p>	74200/ Audio Visual & Print Prod. Costs	10 000			
					MINCOMMERCE	100 000			
					MINCOMMERCE	70 000			

<p>Baseline 2016 : 0 Cible 2020 : 1</p> <p>Indicateur 4.2 : Nombre de parties prenantes (institutions nationales et locales, associations locales et radio communautaires) capables d'utiliser les données du système d'information du marché</p> <p>Baseline 2016 : 0 Cible 2020 : 5</p>	<p>Activité 4.3: Mise en place des mécanismes communautaires assurant l'approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation de masse</p> <p>MONITORING (5%)</p>	-	100	88	<p>MINCOMMERCE, MINEPAT</p>	<p>PNUD A mobiliser</p>	71600/Travel and DSA	10 000
			12.5	10			75700/Training and Workshop	173 000
<p>Indicateur 4.3 : Nombre de mécanisme communautaires mis en place pour assurer l'approvisionnement des marchés en produits de consommation de masse</p> <p>Baseline 2016 : 0 Cible 2020 : 10</p> <p>Gender marker : 1</p>	<p>Sub-Total for Output 4</p>	0	232.5	243			74100/Audit & Evaluation fees	22 500
			70	70				475 500
<p>Evaluation (as relevant)</p>	<p>EVALUATION (80% x 175 000)</p>		70	70				140 000
<p>Gestion du projet (15% coût total)</p>		120	250	285.3				665 800
TOTAL								4 438 800

VIII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

57. Le projet sera placé sous la supervision du Comité de Pilotage qui constitue l'organe d'orientation et de prise de décision. Il est constitué de la manière suivante :

- Le Président, qui dirige le Comité de pilotage. Il assure la supervision générale du projet, concilie les positions des autres groupes au sein du Comité de pilotage en s'assurant que les activités programmées conduisent aux résultats prévus et restent conformes à la politique nationale dans le domaine. Ce rôle est assuré par l'Agence Gouvernementale de Coopération (MINEPAT) représenté par le Secrétaire Général au niveau stratégique et le Directeur Général de la Planification et de l'Aménagement du Territoire au plan technique.
- Le Fournisseur principal comprend, outre le partenaire de réalisation (MINEPAT), les parties responsables (MINEFOP, MINDDEVEL, MINJEC, MINPROFF, MINFI, MINCOMMERCE, MINADER, MINEPIA, MINAS, MINPMESSA, APME, CVUC), le PNUD et d'autres partenaires techniques et financiers (BIT, UNCDF, FIDA, PAM, FAO, UE, BEI BAD, BID, KOICA, AFD, GIZ). Leur principal rôle consiste à valider la faisabilité technique et financière des produits retenus et des exigences issues de la consultation des bénéficiaires. Les représentants du partenaire de réalisation, des parties responsables et du PNUD seront identifiés et leur nomination au sein du Comité entérinée par arrêté de l'AGC.
- Le Bénéficiaire principal comprend les représentants des groupes de personnes ou institutions appelées à utiliser les produits issus du projet. Il s'agit notamment des représentants d'association des jeunes, des femmes, des communes et d'associations de producteurs et productrices. A ce titre leur principal rôle dans le Comité de pilotage consiste à s'assurer de la prise en compte de leurs besoins dans la mise en œuvre du projet. Par conséquent, les représentants des bénéficiaires seront invités par le Président du Comité de Pilotage.

58. Le comité de pilotage se tient au moins une fois par an, soit au début soit à la fin de chaque exercice budgétaire.

59. Sur le plan opérationnel, les autorités suivantes contribuent à la gestion du projet :

- Le rôle de la Première Autorité ou « Project Manager » est assuré par le Directeur National du Projet (DNP). Cette fonction est confiée au Directeur National du Sous-programme de Réduction de la Pauvreté à la Base créé par décision N°0067/MINEPAT/SG du 17 février 2016, qui en assure la maîtrise d'œuvre du Projet d'Appui à la Résilience Economique pour le compte du MINEPAT/DGPAT. En tant que tel, cette autorité est l'ordonnateur sur le budget du Projet exécuté suivant la modalité HACT intégral. Il coordonne la réalisation des produits spécifiés dans le Plan de Travail Annuel (PTA) selon les standards de qualité requis. Le DNP coordonne la bonne mise en œuvre globale du projet, et veille à ce que le produit, tel que décrit dans le PTA soit réalisé suivant les normes de qualité requises. Il veille aussi à la cohérence des actions avec les politiques et orientations stratégiques du Gouvernement. En cas d'indisponibilité du DNP, celui-ci communique par écrit au PNUD, le nom et la signature de l'intérimaire, ainsi que la période d'intérim.
- D'autres autorités interviennent dans le circuit de validation du FACE pour la mobilisation des ressources. Il s'agit notamment de :
 - l'Approving Manager assuré par l'ARR Développement Durable Inclusif. Il joue également le rôle de « Project assurance » ;
 - le Disbursing Officer assuré par le Représentant Résident Adjoint.

60. Afin de renforcer l'appropriation nationale, la visibilité des résultats et la mobilisation des ressources additionnelles, la responsabilité de la mise en œuvre des produits du projet relève des ministères suivants sous la coordination d'un Point Focal à désigner par chaque ministère concerné:

(i) pour le produit 1, le MINEFOP (lead), le MINJEC, le MINPROFF, le MINDEVEL, l'APME ; (ii) pour le produit 2, le MINEPAT (lead), le MINEPIA, le MINADER, le MINPMEESA, l'APME; (iii) pour le produit 3, le MINFI/Cellule d'exécution du programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (lead), le MINFI, l'ANENCAM et, (iv) pour le produit 4, le MINCOMMERCE (lead), le MINADER, le MINEPIA. Cette configuration a pour but d'assurer l'ancrage institutionnel des mécanismes développés avec les institutions pérennes en vue de créer les conditions d'une mise à l'échelle rapide des réalisations du Projet et de renforcer la durabilité des acquis.

61. Les rôles et responsabilités des ministères et structures impliquées dans la mise en œuvre du présent projet sont :

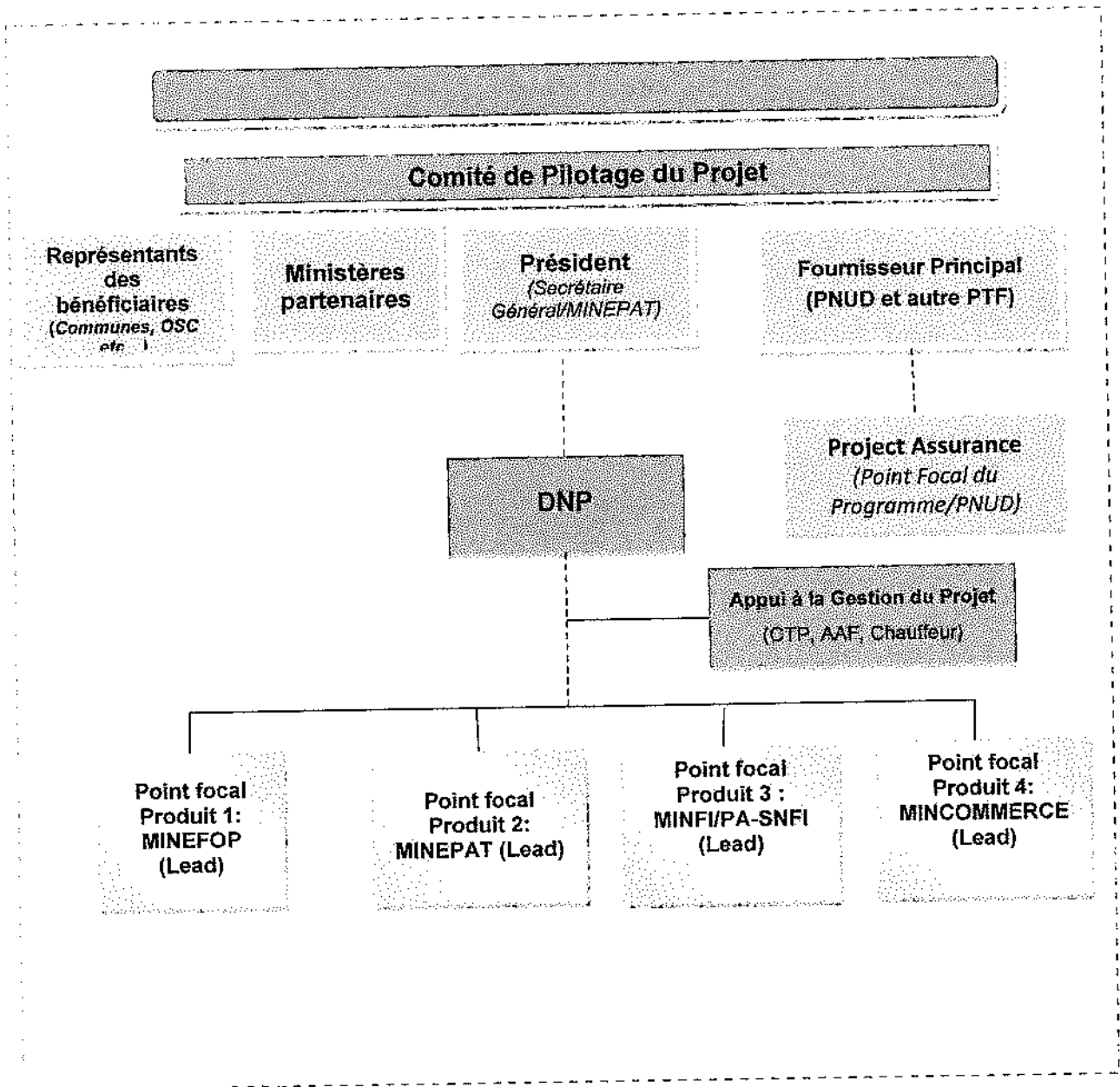
- **en matière de planification** : en dehors de la participation dans le processus de préparation du PTA, un plan d'activités trimestriel sera élaboré inscrivant les différentes activités prévues avec leurs déclinaisons en sous-activités ainsi que les responsabilités et délais de réalisation. Par conséquent, chaque ministère impliqué veillera à ce que les activités relevant de ses compétences figurent également en bonne place dans sa feuille de route et soient budgétisées ;
- **en matière de mise en œuvre et de suivi** : un plan de travail mensuel sera élaboré pour déterminer en fonction de la nature des activités et sous-activités, les actions et tâches élémentaires. En fonction de la nature des tâches, il sera également élaboré des TDR validés par l'équipe-projet du ministère (ou de la structure) concerné. Les différents niveaux hiérarchiques de chaque ministère seront informés sur la mise en œuvre et le suivi des activités relevant de leurs mandats respectifs. Le MINEPAT/DNP jouera un rôle de supervision générale du projet et travaillera à coordonner les contributions des différentes parties prenantes ;
- **dans le domaine de la mobilisation de ressources** : il est à noter que les besoins en financement du Projet Résilience Economique sont importants. Afin de mieux couvrir ces besoins, chaque ministère impliqué a la responsabilité non seulement d'inscrire lesdits besoins dans son budget d'investissement, mais également d'initier des requêtes de financement auprès des partenaires techniques et financiers (PTF) en sollicitant le cas échéant la Direction Générale de la Coopération du MINEPAT. A cet effet, afin de régler durablement la question du financement, le MINEPAT/DGPAT organisera une réunion avec toutes les parties prenantes pour que soient répertoriés tous les mécanismes de financement susceptibles de contribuer aux résultats du projet. De cette façon, les contributions du PNUD seront prioritairement destinées aux activités stratégiques de renforcement des capacités des institutions impliquées dans la mise en œuvre, de partenariat et de mobilisation de ressources ;
- **en matière de gestion des ressources financières du projet** : la modalité HACT sera appliquée en ce qui concerne les fonds TRAC du PNUD au terme de la micro-évaluation. S'agissant de la gestion des ressources mobilisées par chaque ministère, étant donné les contraintes de mise à disposition des ressources budgétaires à temps et les difficultés inhérentes à l'ouverture d'un compte conjoint à l'ensemble des structures participantes, les ressources internes seront gérées selon les mécanismes internes de chaque ministère en veillant cependant que toutes informations remontent et soient consolidées au niveau de la DNP ;
- **en matière de stratégie de sortie et de montage institutionnel** : compte tenu de ce que le dispositif de mise en œuvre fait intervenir un mécanisme d'assistance basé sur un staffing minimal ayant pour vocation d'accompagner la Direction Nationale, il sera mis en place au sein de chaque ministère impliqué une Equipe-projet légère supervisée par un responsable de produit chargé de coordonner la mise en œuvre des activités. Sur le plan technique, le suivi de la réalisation de chaque produit sera assuré par un point focal.

Les Points Focaux des produits, désignés par leur administration respective, collaborent avec le DNP dans la réalisation des produits en fonction du champ de compétence de chacun des ministères impliqués. Sous la supervision du DNP, l'unité assure : (i) la cohérence sur la base d'une approche inclusive, (ii) la préparation et le suivi de la mise en œuvre des activités ; (iii) la réception technique des livrables ; (iv) l'obtention des résultats intermédiaires tels que décrit dans le PTA suivant les normes de qualité requises. Le Point Focal fournit les inputs pour la production dans les délais et selon les normes requises des documents exigés (différents journaux, rapports périodiques...).

62. L'équipe recrutée par le PNUD pour assister la Direction Nationale dans la mise en œuvre du projet est constituée de :

- a) Un Conseiller Technique Principal qui garantit la qualité de la programmation des activités, de la cohérence de la mise en œuvre avec la programmation, du respect des procédures ainsi que de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources financières additionnelles, la consolidation des différents rapports de mise en œuvre des produits ;
- b) Un Assistant Administratif et Financier qui a la charge de la gestion administrative et financière du projet, conjointement avec d'autres projets financés sur fonds TRAC du PNUD ;
- c) Un chauffeur conjoint aux autres projets sur fonds TRAC du PNUD.

63. Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.



IX. CADRE JURIDIQUE

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [nom de l'organisme] (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

X. GESTION DES RISQUES

Option a. Entité gouvernementale (modalité de réalisation nationale - NIM)

1. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité du Partenaire de réalisation et de son personnel et de ses biens, et de la propriété du PNUD sous la garde du Partenaire de réalisation, relève du Partenaire de réalisation. À cette fin, le Partenaire de réalisation :
 - a) met en place un plan de sécurité approprié et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - b) assumé tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de la sécurité du Partenaire de réalisation et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.
3. Le Partenaire de réalisation convient de déployer tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999), laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list.
4. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
5. Le Partenaire de réalisation est tenu : a) de mener les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) de mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) de s'employer de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

6. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
7. Le Partenaire de réalisation prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou l'emploi des fonds du PNUD. Le Partenaire de réalisation veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
8. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent au Partenaire de réalisation : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de réalisation accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
9. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD a l'obligation d'enquêter sur tout aspect de ses projets et programmes. Le Partenaire de réalisation est tenu d'accorder sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès aux locaux du Partenaire de réalisation (et à ceux de ses consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte le Partenaire de réalisation pour trouver une solution.
10. Les signataires du présent Document de projet s'informent promptement les uns les autres de tout cas éventuel d'emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsque le Partenaire de réalisation a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informe promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le Partenaire de réalisation fournit des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

11. Le PNUD a droit à un remboursement de la part du Partenaire de réalisation de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de réalisation au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations du Partenaire de réalisation au titre du présent Document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de réalisation convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

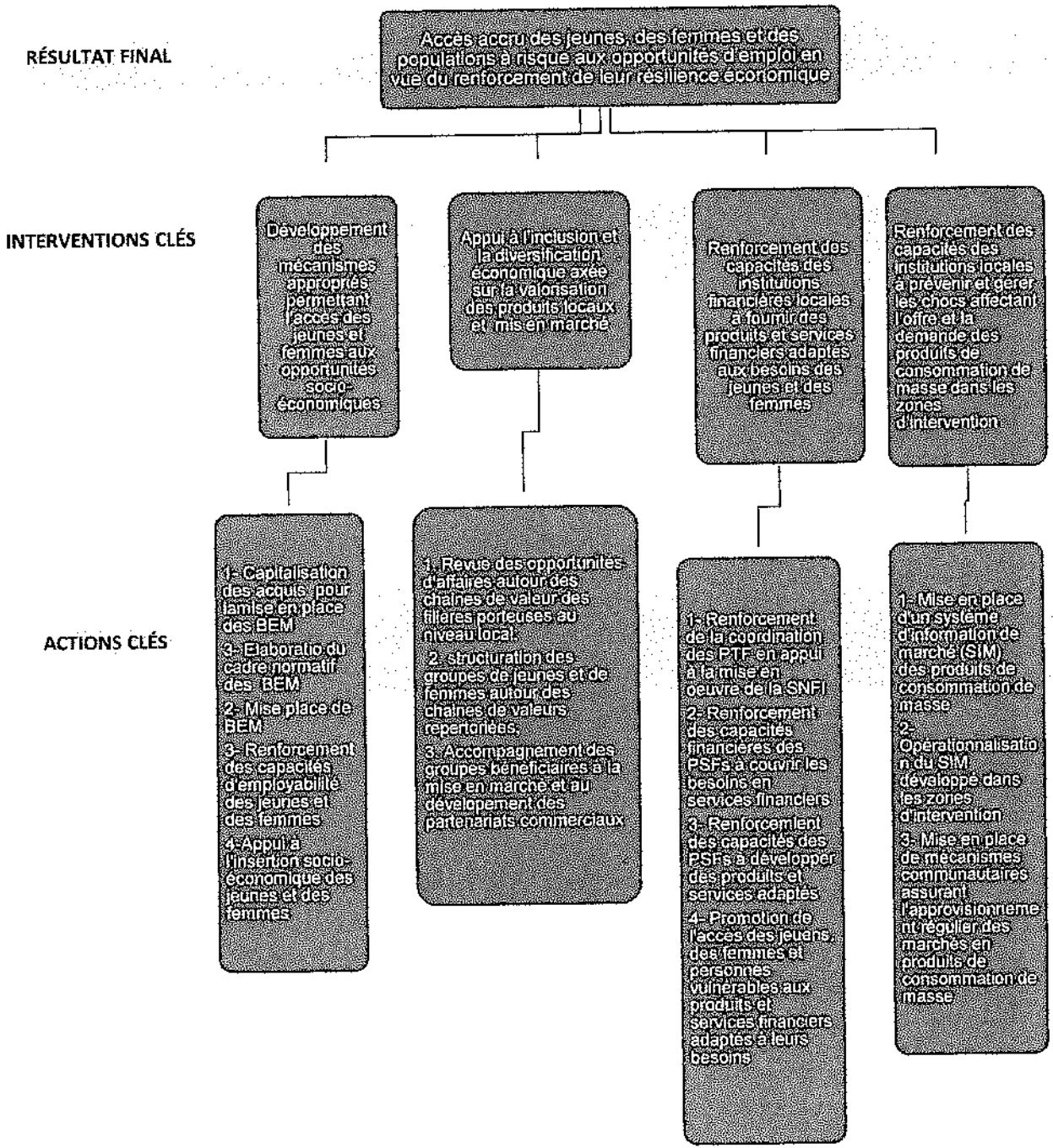
N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

12. Chaque contrat émis par le Partenaire de réalisation en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds du Partenaire de réalisation est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
13. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
14. Le Partenaire de réalisation est tenu de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

XI. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. (N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'événements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).
3. **Analyse des risques.** Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenues dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**

ANNEXE 1: ESQUISSE DE THÉORIE DU CHANGEMENT DU PROJET



ANNEX 2 : LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACP	PROGRAMME EN FAVEUR DES MINERAUX DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE CARAIBE PACIFIQUE ET DE L'UNION EUROPEENNE
ABS	A BOTTOM UP APPROACH TO ACCESS AND BENEFIT SHARING
AGC	AGENCE GOUVERNEMENTALE DE COOPERATION (MINEPAT)
AFD	AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPMENT
AGR	ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS
AGROCOM	ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES OPERATEURS AGRICOLES DU CAMEROUN
BIE	BUREAU INDEPENDANT D'EVALUATION
BEM	BUREAU D'EMPLOIS MUNICIPAUX
CEOCA	CENTRE D'ECOUTE, D'ORIENTATION, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT
CMPJ	CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES
CPFF	CENTRE DE PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE
CNJC	CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE DU CAMEROUN
CTD	COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES
CIFOR	CENTRTE INTERNATION DE RECHERCHE SUR LES FORETS
CTP	CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL
CAMAGRO	PORTAIL AGROPASTORAL DU CAMEROUN
DSCE	DOCUMENT DE STRATEGIE POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI
DGPAT	DIRECTEUR GENERAL DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DNP	DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET
ECAM 4	QUATRIEME ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES
EESI 2	DEUXIEME ENQUETE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL
EMF	ETABLISSEMENT DE MICRO FINANCE
ERAD	EVALUATION DES RESULTATS DES ACTIVITES DE DEVELOPPMENT
FACE	FUNDING AUTHORIZATION AND CERTIFICATE OF EXPENDITURE
FIDA	FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
FNE	FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI
FAO	ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
FSMS	FOOD SECURITY MONITORING SYSTEM (PAM)
HACT	HARMONISED APPROACH TO CASH TRANSFERS
ICRAF	CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RECHERCHE EN AGROFORESTERTIE
LPAC	LOCAL PROJECT APPRAISAL COMMITTEE
MINFI	MINISTERE DES FINANCES
MINEFOP	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
MINCOMMERCE	MINISTERE DU COMMERCE
MINEPAT	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
MINADER	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
MINPMEESA	MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT

MINDDEVEL	MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
MINAS	MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
MINJEC	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE
MINPROFF	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE
PAREC	PROJET D'APPUI A LA RESILIENCE ECONOMIQUE
PCIPJ	PLAN COMMUNAL D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES
PME	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
PTF	PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER
PAM	PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PTA	PLAN DE TRAVAIL ANNUEL
PNDRT	PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DES RACINES ET TUBERCULES
PADFA	PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES
PNUD	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
SNU	SYSTEME DES NATIONS UNIES
SPRPB	SOUS PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE A LA BASE
SAR/SM	SECTIONS ARTISANALES RURALES ET SECTIONS MENAGERES
SNFI	STRATEGIE NATIONALE DE LA FINANCE INCLUSIVE
SNV	ORGANISATION NEERLANDAISE DE DEVELOPPEMENT
SIM	SYSTEME D'INFORMATION DE MARCHE
SIF	PROJET DE RENFORCEMENT DE LA MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION DES FILIERES CACAO ET CAFE
SIMCAM	SYSTEME D'INFORMATION DE MARCHE DU CAMEROUN
UNCDF	UNITED NATIONS CAPITAL DEVELOPMENT FUND
UNDAF	UNITED NATIONS DEVELOPMENT ASSISTANCE FRAMEWORK